

Image not found or type unknown



Changement de matériaux pour terrasse

Par **pascale69**, le **17/04/2008** à **09:18**

bonjour, nous avons une terrasse de 20 m² non couverte en pavés auto bloquants. nous souhaitons remplacer les pavés auto bloquants par des dalles posées sur une chape en ciment. doit-on faire une déclaration de travaux? merci de votre réponse cordialement pascale